

CHANTRAINE INFOS

Site internet: www.mairie-chantraine.fr

ACTUALITÉS

Commémoration

Une gerbe de fleurs a été déposée vendredi 23 septembre 2022 devant la plaque commémorative posée au droit du n°2 de la rue Jules Ferry, à la mémoire des deux soldats américains, le **Sergent Stephan et le soldat Rockefeller**, tués à cet endroit en septembre 1944, qui ont donné leur vie pour libérer la commune.



Chantraine en fête



Un peu d'animation : l'association "Chantraine en fête", nouvellement créée sur la commune, vous propose une soirée Beaujolais Nouveau, le **Vendredi 18 novembre 2022, à 19h30 à la maison Grandemange**. Cette soirée est animée par un orchestre "ROAD BOOTS". Pour vous y inscrire, vous pouvez avant le 4 novembre 2022, soit vous rendre en mairie, soit contacter le 07.60.04.36.68 ou 06.10.19.18.11. Venez nombreux !

Le Trail des Brosses 2022

Les 12 et 13 novembre : l'équipe RT20 donne rendez-vous à plus de 3 000 coureurs...

Chaque année les effectifs grossissent tant au niveau des inscriptions que des bénévoles.

Le 12 novembre, à partir de 15h, 2 courses sont mises en place pour les jeunes et à 17h, se déroulera la mythique épreuve « la nocturne ». Ces courses existent depuis 5 ans.

Le 13 novembre, plus de 2 000 compétiteurs se lanceront dès 9h du matin, sur les trois tracés réalisés par l'équipe organisatrice. La disposition du village « départ et arrivée » au centre hippique a pris une allure différente des autres années pour pouvoir accueillir les compétiteurs dans d'agréables conditions.

Trois parcours sont proposés aux coureurs : 10, 22 et 35 kms avec un dénivelé positif allant de 300 à 1 000 mètres, en pleine nature, sans asphalte.

De nombreux habitants de la commune participent à ce mythique « Trail des Brosses », devenu incontestablement une des courses les plus importantes de la région GRAND EST. Toujours autant de participants venus de très loin : Paris, Marseille... et pas moins de 7 nations étrangères ont été enregistrées sur l'ensemble des épreuves.

Le Trail des Brosses est la plus importante manifestation de la commune et parfois elle peut déranger les habitudes de ses administrés. A chaque édition, des chantrainsiens viennent renforcer, soutenir et surtout vivre le dynamisme de l'équipe des organisateurs et des bénévoles. Nous vous encourageons également à venir rejoindre l'équipe des bénévoles ou applaudir les coureurs.

Le nom de la commune de Chantraine fait parler d'elle dans le sport et nous pouvons nous réjouir de posséder un environnement exceptionnel propice à l'activité sportive.

BLOC-NOTES

MCG = Maison Ch. Grandemange
 ® = précisions au fil des pages



OCTOBRE

L24 au V28 : ACCUEIL COL-LECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.
Lundi 31 : HALLOWEEN, Conseil Municipal Des Jeunes, MCG.

NOVEMBRE

Dimanche 6 : LA BOURSE AUX VÊTEMENTS, La grenouille buissonnière, de 8h30 à 13h00, MCG.

Vendredi 11 : CÉRÉMONIE de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 18, Municipalité & Association des Anciens Combattants, Cimetière (Monument aux Morts).

Jeudi 18 : SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU, Chantraine en fête, MCG.

V11, S12, D13 : ANIMATIONS - EXPOSITION - COMMÉMORATION GRANDE GUERRE (14-18), Municipalité, MCG.

S12, D13 : TRAIL DES BROSSES, R.T.2.O., Centre hippique.

DÉCEMBRE

Du jeudi 1^{er} au vendredi 4 : JUMELAGE, Accueil des Italiens de Cantarana, Rana-venture et Municipalité, MCG.

Dimanche 4 : FÊTE DE SAINT-NICOLAS, Après-midi récréative pour les enfants & Défilé dans les rues de Chantraine, Municipalité et Conseil Municipal Des Jeunes, MCG.

S10, D11 : MARCHÉ DE NOËL, Municipalité et Conseil Municipal Des Jeunes, MCG.

Dimanche 18 : STAGE DE DANSE à identité urbaine, Parenthese, MCG.

SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes	Page 1
■ Les dossiers / Vie scolaire	Page 2
■ Vie de la commune	Page 3
■ La mairie m'informe / Vie Associative et Sociale	Page 4





Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire, le 16 juin 2022, le 30 août 2022, le 29 septembre 2022 et a acté diverses décisions que vous pourrez retrouver sur le site de la commune : <https://www.mairie-chantaine.fr>, dans l'onglet « votre mairie », rubrique « CR Conseils Municipaux ».

Concours de décorations de Noël

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Chantaine organise un concours de maisons décorées, gratuit et ouvert aux habitants et commerçants de Chantaine. Il a pour objectif de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Chantainois dans la décoration de leurs fenêtres, balcons, façades et jardins. Ces réalisations seront le résultat d'une démarche volontaire sans nécessité d'avoir recours aux illuminations (surtout dans le cadre de la crise énergétique, l'usage des guirlandes électriques devra être limité et elles devront être éteintes à 22h00). En effet, les décors devront être réalisés de préférence avec des éléments naturels, visibles le jour (ex : guirlandes en sapin, décors en bois naturel ou peints, etc.). Pour être primés au présent concours, les lieux devront être décorés du **19 décembre 2022 au 07 janvier 2023 inclus**.

La notation prend en compte : la qualité de l'agencement des décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation depuis la voie publique). Un jury, composé d'élus du Conseil Municipal et des membres du Conseil des Jeunes, se déplacera pour apprécier les efforts de chacun.

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient prises et autorisent leur publication sur tous les supports de communication de la commune.

La ville se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours dans le cas d'un nombre trop faible de participants, ce qui ne peut en aucun cas faire l'objet d'une compensation quelconque. Les lauréats du concours seront avertis par courrier et seront invités à une cérémonie de remise de prix lors des **CHAN'TROPHEES 2023**.

Les Chantainois désirant participer au concours devront compléter le bulletin d'inscription disponible en mairie 7, impasse Payonne ou se rendre sur le site Internet www.mairie-chantaine.fr



L'heure est aux économies

Fermeture de l'éclairage public à 22h00. Le doublement du prix de l'électricité et le triplement de celui du gaz a conduit la commune de Chantaine à prendre des dispositions pour faire baisser toutes les consommations d'énergie de la commune.

Pour Chantaine, entre 2020 et 2022, les factures des énergies gaz et électricité sont passées de 45 000 € à 140 000 €. Il est indispensable de trouver des économies pour équilibrer le budget communal. **Pour réduire la consommation de gaz** nous avons remplacé il y a deux ans les anciennes chaudières par des équipements à haut rendement. Pour cet hiver, la température dans les bâtiments publics, y compris la mairie, sera limitée à 19° et moins pour la maison Grand-mange. L'école élémentaire sera chauffée également à 19°, seule l'école maternelle sera à 20°.

Concernant l'éclairage public : la modernisation du réseau d'éclairage a été réalisée. Les 550 luminaires sont désormais équipés de lampes Led à très faible consommation. Ainsi, en 2016, cette dernière avait baissé de l'ordre de 45 %. Après cette dernière modernisation du réseau, la seule possibilité se limite à devoir réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public. Déjà en 2016, le conseil municipal avait décidé l'extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit. En hiver, sa fermeture avait été programmée à minuit en semaine et à 2h00 le vendredi et samedi soir. Compte tenu du fait que la crise géopolitique de 2022, ne nous permet pas d'espérer, dans l'immédiat, le retour à un prix normal de l'électricité, le Conseil Municipal réuni le jeudi 29 septembre dernier, a voté à l'unanimité d'avancer une nouvelle fois l'heure de fermeture de l'éclairage sur la totalité de la commune. **En hiver** : l'éclairage sera fermé de 22h00 à 6h00 sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche où l'extinction sera de 24h00 à 6h00 et **en été** : du 1^{er} mai au 31 août, il n'y aura plus d'éclairage public. A noter que route des Forges, la fermeture de l'éclairage à 22h00 sera celle également décidée par la commune des Forges sur son territoire.

Pour cette fin d'année, si particulière à bien des égards, les illuminations de Noël éclaireront cependant nos rues. **Cette période festive que nous préparons ne peut se passer de ses lumières étincelantes. Hélas, comme l'éclairage public, elles s'éteindront à 22h00.**



Prévisions d'effectifs à l'Ecole Maternelle Colin

Rentrée scolaire de septembre 2023 : la rentrée scolaire 2022 est à peine passée, mais il faut déjà penser à la rentrée 2023 ! Les prévisions d'effectifs sont obligatoires pour l'Administration, car nécessaires au bon fonctionnement des écoles. C'est sur la base de ces prévisions, qui doivent être établies au plus juste, qu'est étudiée la "carte scolaire", référentiel pour toute décision de fermeture/ouverture de classe. C'est pourquoi Madame GIRARDIN, Directrice de l'Ecole Maternelle Colin, en concertation avec le Service Education de la Mairie, demande aux parents d'enfant(s) susceptible(s) d'être scolarisé(s) à la rentrée 2023 (en tant que nouveaux élèves), de bien vouloir se manifester dès que possible (par mail à la Maternelle). **Cela concerne les enfants nés en 2020 (futurs nouveaux « Petits » en septembre 2023), en 2019 et en 2018 (futurs nouveaux élèves « Moyens » et « Grands » venant d'une autre école).**

Répondre à cette enquête permet d'aider à établir des prévisions, mais ne tient pas lieu d'inscription. L'inscription d'un élève à l'Ecole Maternelle Colin se fait en Mairie de Chantaine, dès le mois de mars 2023 pour la rentrée de septembre 2023. Par avance merci ! Ecole Maternelle Colin, 3 rue Julia Colin, 88000 CHANTRAINE. maternellecolin@gmail.com ou 03/29/35/05/62.





DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

Borne de recharge de véhicule électrique

Monsieur le Maire a invité tous les riverains de la **place de l'Eglise** à participer à une rencontre sur site, le 9 septembre 2022, afin d'échanger sur l'**implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique** sur l'espace public en question. Différents sites leur ont été proposés.

Après une concertation constructive sur le sujet mettant en avant les avantages et inconvénients, les riverains ont opté, par ordre de préférence, pour une installation le long de la rue en sens unique montant vers l'église en face du n° 2, à défaut, le long de l'église, sur un stationnement en face des n° 12 et 14. Avait été suggérée une possibilité en contrebas du kiosque, mais cet emplacement n'a pas été jugé opportun.

La société ENGIE, titulaire du marché, sera informée des conclusions de cette rencontre. Le Maire rappelle une nouvelle fois que les conditions de raccordement au réseau électrique seront déterminantes pour le choix de la solution retenue.

La première borne sera installée sur la place de l'église vers la fin octobre 2022. Suite à cette rencontre, les riverains seront tenus informés de l'avancement de cette étude.



Dénomination de rue

Monsieur le Maire a convié les Chantrinois, riverains de la rue du Général Leclerc ayant leur accès principal sur la voie sans nom reliant les rues Général Leclerc et Jean Clément, à participer à une rencontre sur site le 14 septembre 2022. L'objectif de cette entrevue était d'échanger sur la possibilité d'attribuer un nom à cette section de rue, de proposer différentes dénominations et d'évoquer les modalités et conséquences de cette démarche, notamment en terme d'adressage des logements.

A plusieurs occasions, la collectivité a en effet été interpellée sur les difficultés rencontrées quant à la situation des logements en bordure de cette ruelle. Tous les riverains présents ont également souligné l'intérêt de donner un nom à cette rue afin de bien identifier les adresses des immeubles concernés considérant que le rattachement à la rue du Général Leclerc apporte de la confusion et des difficultés lors des livraisons, visites en tout genre, et cas le plus grave, lors d'éventuelles interventions de secours. Aussi, la désignation de « **Rue Gai Soleil** » a été retenue par les riverains présents, laquelle a été proposée et validée au Conseil Municipal du 29 septembre dernier. Enfin, un courrier sera envoyé à tous les riverains, accompagné d'un certificat de numérotage permettant aux habitants d'engager la démarche administrative de changement d'adresse. **Les plaques avec les nouveaux numéros de rue seront fournies gratuitement par la commune aux riverains.** Celles-ci devront être fixées par les propriétaires sur leur immeuble, au droit du portillon d'entrée dans la propriété et, quoi qu'il en soit, de manière à être lisibles depuis l'emprise publique.



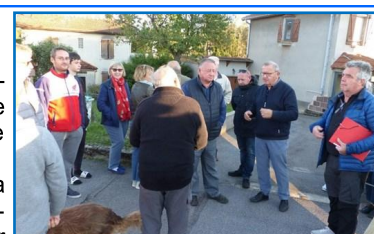
Circulations

Monsieur le Maire a invité tous les riverains des rues de l'Étang et du Vieux Moulin à participer, le 21 septembre dernier, à une rencontre sur site afin d'échanger sur les conditions de circulation dans ces deux rues et de répondre au mieux aux attentes des habitants de ce quartier.

La circulation dans le lotissement de l'étang : l'intérêt de réglementer la circulation par la mise en œuvre d'un sens unique, dans le sens montant de la rue du lotissement, a été examiné.

En effet, afin de sécuriser le premier carrefour qui manque de visibilité, il a été proposé d'accéder à cette rue, depuis la rue du Vieux Moulin, par le N°1 du lotissement et de déboucher sur le deuxième carrefour. Aussi, la majorité des riverains ont été défavorables à ce principe argumentant que cela compliquerait l'accès à certains pavillons et qu'aucun accident n'avait été signalé malgré la visibilité moindre pour sortir du lotissement par le premier carrefour (il est de plus, considéré que les usagers ont la liberté d'emprunter le deuxième carrefour qui offre plus de visibilité sur le trafic de la rue du Vieux Moulin). Il a été cependant convenu de **limiter la vitesse à 30 Km / h** dans le lotissement, ce qui évite de placer un miroir au premier carrefour.

A été évoquée également la mise en sens unique de la **rue du Vieux Moulin** dans sa partie haute, entre le judo club et le carrefour avec la route des Forges (à proximité du restaurant « la Chaumière »). Or, sur cette section, la largeur et l'état de la chaussée sont insuffisantes pour recevoir une augmentation du trafic. Cette idée a donc été écartée. Seront cependant étudiées dans cette rue : la matérialisation d'un passage piéton sur la partie basse de la rue (le passage placé actuellement à l'entrée de la rue du Vallon d'Olima étant jugé trop proche du carrefour avec la route des Forges) ; la réalisation d'un revêtement en enrobé sur le trottoir du côté droit dans le sens montant ; la délimitation des places supplémentaires de stationnement et l'installation sur plusieurs semaines d'un radar pédagogique de mesure de vitesse.



Rue du Général de Gaulle

Les travaux sur le réseau d'assainissement et la reprise des tampons bruyants envisagés rue du Général de Gaulle et supportés par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, seront réalisés début 2023. Dans la continuité, sont prévues les réfections des bordures par la Mairie et du tapis d'enrobé par le Conseil Départemental.



LA MAIRIE M'INFORME...



Santé publique France



La vaccination est le mode de prévention le plus efficace pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses et reste un enjeu majeur de santé publique, surtout dans le contexte de la Covid-19. En effet, les campagnes de vaccination contre la Covid-19 (primo vaccination et rappels) qui se poursuivent, ne doivent pas faire oublier l'importance des autres vaccinations pour préserver la santé de tous. Cette année, le calendrier vaccinal est marqué par deux nouveautés : l'introduction de la vaccination contre le méningocoque B pour le nourrisson et la vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche. **Santé Publique France** a produit deux nouveaux documents d'information sur ces vaccinations afin que les patientes comprennent plus facilement leur intérêt.



Herbes et neige



Le désherbage et le déneigement : l'affaire de tous ! La commune organise le désherbage des caniveaux. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques. De même, chacun sera responsable, au droit de sa propriété, du déneigement et d'un éventuel incident ou accident.

Restriction d'eau



Nous sommes toujours concernés par la restriction d'eau suite au dernier arrêté préfectoral. Aussi, nous avons été dans l'obligation de ne plus arroser nos espaces verts communaux et nous avons également cessé la distribution d'eau au cimetière. Nous espérons y remédier au plus vite, dès lors que les autorisations nous seront accordées. **Nous réfléchissons pour les années à venir, afin de pallier ces restrictions, à l'installation de tonnes à eau** (par récupération des eaux de pluie).



Square des têtards

Les travaux de terrassement et de construction de la nouvelle aire de jeux du square des têtards ont démarré fin août. La zone accueillant l'ancienne aire de jeux restera inaccessible pour toute la durée des travaux. Pour votre sécurité, merci de respecter scrupuleusement la signalétique en place. En fonction de l'avancée des travaux les nouveaux agrès devraient être accessibles pour la fin du mois d'octobre. **Les autres aires de jeux de la commune restent ouvertes !**



Vie associative

Association « Scène de A à Z »

La nouvelle association Scène de A à Z s'est réunie le 4 septembre dernier pour mettre en place sa troupe appelée : **j'peux pas, j'ai théâtre !**

A terme, elle comptera plus de 20 membres, pour une représentation attendue au printemps. La pièce s'appelle **Faisons !** d'un auteur Chantreinois et jouée par des comédiens amateurs de Chantaine et alentours



Parenthese Studio



L'association de danse Parenthese,

à **identité urbaine**, organisera un spécial class Noël, c'est-à-dire, un stage de danse d'une durée de trois heures le dimanche 18 décembre de 13h à 16h, à la salle Leclerc de la Maison Grandemange. Venez nombreux ! Contact : contact@parenthese.studio, Instagram / Facebook / Tiktok

Vie sociale

Mission locale

Pour les jeunes qui souhaitent une chance d'insertion, il existe un relais : la mission locale.

Elle est destinée à tous les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, avec une obligation de formation pour les 16/18 ans. Outre un accompagnement à la carte, une écoute, elle propose de se former, de connaître ses talents, d'affirmer ses attentes, de trouver sa voie. Par ailleurs, elle assure un parcours vers l'autonomie visant à être mobile, se loger, s'investir... Contact : 5 chemin de la Belle au Bois Dormant, 88000 EPINAL - 03.29.82.23.05 - Facebook ou Instagram.



Permanence Sociale

Mme **Brigitte GILLE**, Adjointe, reçoit le mercredi matin et sur rendez-vous en mairie. Mme **Fanny CLAUDEL**, assistante sociale, assure une permanence le 3^{ème} mardi du mois à Chantaine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 4 rue Louis Meyer à Golbey. **Tél : 03.29.29.27.30.**



R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Épinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, ramsecteuouest@agglo-epinal.fr, **tél : 06.46.81.27.19.**

